

teurs sont davantage au courant des faits que ces coupures de journaux ne semblent l'indiquer.

Un député d'en face a fait allusion à la loi sur les gains en capitaux. Je concède volontiers au député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) que les agriculteurs ont bénéficié de deux mesures importantes mais il reste cependant beaucoup à faire. Les droits de roulement prévus à l'origine qui s'appliquent désormais à l'exploitation agricole familiale—et ce, je le suppose, depuis que cette loi est entrée en vigueur—pourraient être accrus. Je suis persuadé que le député de Wetaskiwin sait parfaitement que nous avons prévu qu'un échange de propriété pourrait s'appliquer non seulement à l'agriculteur mais également au chef de petite entreprise. Cela a constitué une grande amélioration.

Nous serions certainement très heureux que cette clause de roulement ait une plus grande portée et qu'il y ait d'autres dispositions relatives aux gains en capitaux dans le cas des exploitations incorporées en société, lesquelles le deviennent de plus en plus au fil des ans dans le cas de nombreux agriculteurs, d'après ce que rapportent les conseillers fiscaux et d'autres spécialistes. Les conseillers fiscaux ont recommandé cette pratique, les agriculteurs l'ont adoptée et ils doivent aujourd'hui garder leur terre en dehors des biens en exploitation de leur société. Il me semble que la loi devrait être modifiée à cet égard.

Il y a un autre changement que nous devrions peut-être envisager; celui du jour de l'évaluation, à savoir le 31 décembre 1971. Peut-être devrions-nous avancer cette date et suggérer une moyenne d'autres dates afin d'améliorer ce chiffre à l'avantage des contribuables. Peut-être devrions-nous prévoir une sorte d'indexation qui permettrait d'ajuster la valeur de telle ou telle exploitation agricole. Une autre solution consisterait à n'autoriser qu'une seule exemption durant la vie de l'intéressé en matière de gains en capitaux, et cela qu'il s'agisse d'un agriculteur ou d'un chef de petite entreprise.

● (1732)

Il existe des précédents dans le cas des anciennes dispositions relatives à l'imposition des dons dans la loi fédérale de l'impôt sur le revenu et d'autres lois provinciales. C'est là une possibilité qu'on devrait étudier plus à fond. En fait, elle a fait l'objet d'une résolution récemment adoptée au congrès national des libéraux, et je suis convaincu que tous les partis à la Chambre s'accordent sur le principe de dispositions semblables pour améliorer la situation fiscale du cultivateur.

Subsides

En terminant, permettez-moi de dire quelques mots sur le manque de politique agricole dont ont parlé les députés d'en face. Nous avons modifié la loi sur la stabilisation des prix agricoles il y a environ deux ans pour qu'elle tienne compte des coûts de production. Je me rappelle que bien des députés d'en face nous ont reproché d'avoir même étudié la question. Ils ne voulaient certes rien faire qui puisse être interprété comme une mesure visant à stabiliser le revenu des producteurs, à y fixer un plancher ou à le soutenir. Cela nous inquiète vraiment. Nombre d'entre eux ont lutté inlassablement pendant des années alors que nous nous efforçons de mettre en œuvre la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Je suis très heureux—c'est peut-être que des élections s'en viennent ou que sais-je?—que mes honorables amis d'en face se rendent soudain compte que nous devrions chercher de nouvelles formules pour assurer une plus grande stabilité au revenu des cultivateurs et producteurs de produits alimentaires canadiens.

Monsieur l'Orateur, vu l'heure et la promesse que j'ai faite aux députés d'en face, je termine ici mes observations.

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, alors que j'écoutais le ministre je me suis rappelé l'histoire de ce nouveau pasteur qui vient de s'installer dans le sud-ouest de la Saskatchewan, pays des ranches, et qui, le premier dimanche venu, attend les fidèles sur le perron de l'église. Un fermier se présente enfin. Comme il est seul, ils entrent dans l'église, chantent les hymnes, font l'homélie et le curé fait la quête. A la fin, il va trouver le fermier, lui serre la main, réfléchit un instant et lui dit: «Si vous allez nourrir votre bétail et qu'un seul animal se présente, le nourririez-vous?» Le fermier réfléchit et répond: «Oui, je dois dire que je le ferais, mais il n'aurait pas la ration complète.» Eh bien, le ministre nous a servi aujourd'hui une ration complète.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Le ministre a été décrit comme un éléphant qui transporte ses porcelaines. C'est une bonne description. Il y a quelques temps il nous avait demandé de prier. Aujourd'hui il nous a parlé du Christ. J'ai ici le numéro de mars de la revue *Farm Light & Power* où figure un article intitulé: «Les agriculteurs répètent la Bible», écrit par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Il raconte l'histoire de la famine en Egypte relatée dans l'Ancien Testament. Le ministre écrit ceci:

Voici comment j'adapte la version originale:

... Joseph ayant été nommé directeur de l'organisation, acheta toutes les récoltes de grain chaque année. Mais il demanda à chaque paysan de garder des grains de semence pour l'année suivante.